



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 86526

## Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie sur son déplacement à Addis Abeba pour la conférence des Nations unies sur le financement du développement durable, les 13, 14, 15 et 16 juillet 2015. Il souhaiterait connaître la liste des personnes l'accompagnant ainsi que celle des personnes qu'elle a rencontrées à l'occasion de cette visite. Il lui demande également de l'informer sur les conclusions de cette conférence.

## Texte de la réponse

La troisième conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 13 au 16 juillet 2015, était ouverte aux 193 Etats membres de l'Organisation des Nations unies (ONU), au secteur privé, à la société civile mondiale, aux principaux acteurs participant au financement du développement durable, à savoir les organisations internationales, fondations, centres de recherche, laboratoires d'idées, etc. Mme Annick Girardin, secrétaire d'Etat chargée du développement et de la francophonie, dirigeait la délégation française composée : - des parlementaires Danielle Auroi, Christophe Bouillon, François Loncle, Dominique Potier, Jean-Marie Tétart (députés) et Ronan Dantec (sénateur) ; - des représentants d'entreprises, Jean-Louis Bancel (Crédit coopératif) et Cécilia Gatta Beuvin (Nutriset) ; - de représentants de la société civile, Philippe Jahshan (Coordination Sud), Alix Mazounie (RAC-F), Lucie Watrinet (CCFD), Christian Reboul (OXFAM), Grégoire Niaudet (Secours catholique), Khady Sakho Niang (FORIM). L'ouverture de la délégation à des parlementaires et des représentants de la société civile est l'illustration d'un partenariat porté par l'ensemble des acteurs. Les parlementaires sont intervenus lors des tables rondes consacrées tant à la cohérence des politiques et à la mise en place à tous les niveaux d'un environnement propice au développement durable qu'au partenariat global en lien avec les trois dimensions du développement durable. La France a fait entendre sa voix lors d'une trentaine d'interventions publiques, dans le cadre de dialogues et forums, dont une dizaine d'interventions de la secrétaire d'Etat et sa délégation. Mme Girardin est intervenue lors des sessions officielles de la conférence (plénière, table ronde). Elle a tenu des entretiens bilatéraux avec le ministre des finances des Maldives, le président malgache, le ministre des affaires étrangères de Norvège, le vice-ministre des affaires étrangères du Japon, le ministre des affaires étrangères éthiopien, le président du Sénégal, le ministre allemand de la coopération économique et du développement, le secrétaire exécutif de la commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), le directeur exécutif du Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). La secrétaire d'Etat a pris part à une conférence de presse ainsi qu'à des réunions de coordination européenne. Elle a aussi participé à une concertation des pays francophones organisée par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et soutenu, par sa présence, le lancement de « l'initiative fiscale d'Addis » en faveur du développement durable. La secrétaire d'Etat a porté la voix de la France, en particulier lors des forums suivants : « L'économie sociale et solidaire comme moyen de mise en oeuvre des objectifs du développement durable » ; « Une nouvelle infrastructure financière pour le financement du développement local » ; « La résilience au changement climatique dans les stratégies de développement » ;

« Les financements innovants et l'agenda post-2015 ». La secrétaire d'Etat est intervenue lors de la réception du 14 juillet organisée à l'ambassade de France à Addis-Abeba. Outre l'interaction avec la communauté française, cet évènement a été l'occasion de contacts avec les autorités éthiopiennes. La France considère cette conférence comme une étape cruciale. Le « programme d'action d'Addis-Abeba » (PAAA) constitue un accord équilibré - qui fait progresser dans l'application du principe « zéro carbone, zéro pauvreté » que la France défend -, préalable, et condition essentielle à l'adoption de l'agenda 2030 du développement durable au sommet de New York, fin septembre 2015. Le succès de ces deux conférences, Addis-Abeba et New York, conditionne la réussite de la conférence de Paris sur le climat qui aura lieu en décembre 2015. Treize années après la conférence de Monterrey, au Mexique, le PAAA prévoit les moyens nécessaires, financiers et non financiers, pour un développement durable, en prenant en compte, de manière intégrée, ses dimensions économique, sociale et environnementale. Cet accord entérine une approche globale et modernisée du financement du développement durable, au-delà de la seule aide publique au développement (APD). Il prend en compte l'ensemble des sources de financements et des acteurs concernés (publics, privés, locaux et internationaux), ce qui correspond à la vision française du financement du développement. Il envoie un signal clair sur l'importance du climat dans l'agenda du développement. L'appel à diminuer les subventions aux énergies fossiles est nettement plus ambitieux que dans le texte de la conférence de Rio+20. Il reprend le langage des objectifs de développement durable sur l'augmentation de l'investissement dans les énergies propres et sur le doublement de l'efficacité énergétique - initiative énergie durable pour tous (SE4ALL). Et, il encourage l'intégration du climat et du développement dans l'ensemble des politiques de développement et des politiques nationales et locales. L'adoption du PAAA réitère l'importance de l'APD et les engagements en la matière (notamment au niveau européen avec l'objectif collectif de 0,7 % dans le cadre temporel de l'agenda 2030 et celui de 0,15 à 0,20 % pour les PMA). Ce programme accorde une attention particulière à nos partenaires les plus vulnérables et dans le besoin, en particulier aux pays les moins avancés (PMA). Il donne une place centrale aux ressources domestiques, source de financement stable et pérenne pour le développement durable. Le PAAA, qui valorise le rôle des sciences, des technologies et de l'innovation dans le développement durable, promeut le renforcement des capacités dans ces domaines. La France a joué un rôle déterminant aux côtés du Brésil dans la conception du projet de mécanisme de facilitation des technologies pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le programme donne une place importante aux financements innovants et aux mécanismes de mixage à effet de levier, mentionnés dans plusieurs paragraphes de l'accord. Les travaux du groupe pilote sur les financements innovants, dont la France assure le secrétariat permanent, sont salués. Le document final reconnaît l'importance des entités locales, au plus proche des populations et de leurs besoins, dans le financement du développement durable et au premier plan de la mise en oeuvre de l'agenda post-2015.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérald Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86526

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Francophonie

**Ministère attributaire :** Francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2015](#), page 5833

**Réponse publiée au JO le :** [13 octobre 2015](#), page 7754